



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 décembre 2022, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19  
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :  
Claire APPFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Philippe GIRARD, Claude GRESSSET, Catherine HAMELIN, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE

Conseillers Absents :  
Laurence MAIROT

Procurations de vote :  
Laurence MAIROT donne procuration à Elodie TOITOT

18 conseillers présents et 1 représenté ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Anne-Lise BOUVERESSE  
Madame la maire débute la séance à 20h00

**Ordre du jour**

**Urbanisme : présentation de l'étude paysagère pour le lotissement « Mouthier »**

**Validation du PV de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2022**

**Finances**

**Bâtiments**

**Fêtes et Cérémonies**

**Communication**

**Délibérations**

1. Décision budgétaire modificative
2. Renoncement à indemnités d'un adjoint
3. Délibération concernant les dépôts sauvages
4. Convention avec la LPO pour un projet participatif de la biodiversité communale
5. Rapports sur la RPQS 2021

**Questions diverses**

## **Urbanisme – Etude paysagère pour le lotissement « Moutier » Présentation par Fanny Cassani – paysagiste concepteur à Besançon**

Fanny Cassani présente le compte rendu de son étude paysagère qu'elle a réalisée sur 2 jours complets sur le futur emplacement du lotissement du Moutier à Fontain. Elle a tenté d'être la plus exhaustive possible.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) est un document obligatoire qui compose le plan local d'urbanisme (PLU). L'OAP impose la préservation de tous les arbres remarquables.

Un arbre remarquable se définit par différents critères :

- son âge
- sa hauteur : au Moutier, on est sur une roche affleurante. Les arbres sont d'autant plus importants que le sol est faiblement épais
- sa circonférence
- des critères esthétiques et biologiques ...

55 arbres remarquables et 9 familles différentes d'arbres ont été répertoriés sur le site par Mme Cassani.

Il y a une identité marquée de pâturages boisés.

Mme Cassani a réalisé une présentation sur plan des arbres remarquables avec les types d'arbres, les friches, les bosquets et les murgers (amas de pierres).

Au total, si le lotissement est réalisé tel que définit aujourd'hui ce sont 23 arbres remarquables qui seraient coupés et la plupart des murgers (amas de pierres) détruits. L'équilibre paysager du site serait menacé.

Mme Le Maire apporte les précisions suivantes :

Les services ADS avaient donné un délai supplémentaire à la commune pour fournir les pièces demandées depuis le début d'année. La commune avait jusqu'au 11 décembre 2022 pour faire cette étude paysagère et demander à BEJ de redonner quelques précisions.

Le compte rendu de l'étude a été envoyé au service ADS, la demande du permis d'aménager a eu un avis négatif car le projet va à l'encontre de notre OAP. Si la commune décide de donner suite au projet en l'état elle risque de se heurter à des recours.

Revoir la voirie pour ne pas toucher aux arbres est compliqué, on fera moins de parcelles, financièrement est ce rentable ?

Michel Bourette s'étonne que les murgers soient pris en compte dans le raisonnement. Martine Doney indique qu'à aucun moment le conseil municipal de l'époque n'a voulu protéger ce type de murgers qui sont plus des amas de pierre fait par les agriculteurs au fil du temps qu'un mur pour délimiter des parcelles.

Flavien Chanson précise que ces cailloux font partie intégrante de l'intérêt paysager du site en sa qualité du pré bois, qui sont une spécificité de notre région et de son identité agricole. Néanmoins leur présence n'a pas été prise en compte par le service ADS et ils sont recensés par Mme Cassani dans le but d'être le plus exhaustif possible.

Jean-Pierre Vagne précise que ce sont des données nouvelles, il n'y avait pas ce type de contraintes auparavant. Il peut y avoir une volonté politique de maintenir le projet et de trouver des solutions. Par exemple en amont de la construction de la nouvelle école, il a fallu concerter les différents acteurs et le projet a été accepté malgré les contraintes liées à la présence du Pipeline.

Mme Le Maire indique que le service ADS a clairement émis un avis négatif, mais cela reste un avis. Les solutions qui s'offrent au Conseil Municipal sont les suivantes :

- Nous apportons des modifications au PLU et/ou au projet;
- Nous ne donnons pas suite au projet ;
- Nous réalisons le projet tel que définit aujourd'hui.

Flavien CHANSON explique que le service ADS a signifié à de nombreuses reprises à la commune (depuis décembre 2021) que le projet prévu était contraire au PLU communal pour de nombreuses raisons et que le Grand Besançon ne pourrait donc en l'état assister la commune en cas de contentieux. La commune s'est toutefois obstiné malgré les alertes de GBM à vouloir mener à bien ce projet sans aucune prise en compte des points litigieux. Mme Cassani indique que, si la commune souhaite apporter des modifications, différentes solutions d'aménagements parcellaires sont possibles (ex : CHAON, les AUXONS, ...). Selon elle, ce n'est pas l'idéal de vendre des parcelles en demandant aux propriétaires de conserver les arbres remarquables. L'expérience a montré que ces arbres n'ont pas toujours été préservés par la suite.

Martine DONEY réitère le manque d'appui politique de la nouvelle équipe pour faire aboutir ce dossier.

Flavien CHANSON précise que ce n'est pas la nouvelle équipe qui est responsable de l'avis négatif de GBM rendu 2 mois avant l'arrivée de la nouvelle équipe. L'alerte a été donnée bien en amont (dès décembre 2021). Pourquoi ne pas innover et réaliser un autre projet plus cohérent ?

Claude GRESSET rappelle qu'il y a un objectif de constructions dans les années à venir au sein de la commune (Zéro Artificialisation Nette – ZAN).

Mme Cassani suggère qu'un projet ne doit pas être vu uniquement d'un point de vue de rentabilité mais également d'un point de vue qualitatif et de cohérence dans le paysage.

Le sujet sera abordé plus précisément en commission urbanisme pour définir la suite à donner.

### **Validation du PV de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2022**

Remarque sur une double négation au point n° 3.

Proposition de Mme la Maire : « [...] sauf si ceux-ci sont classés, ce qui n'est pas le cas.

Nous ne pourrons donc pas [...] »

PV validé à l'unanimité avec la correction.

### **Finances**

Flavien CHANSON intervient sur les finances :

Une synthèse a été présentée lors de la commission finances, même s'il manque encore les résultats du mois de décembre. L'idée est de faire ressortir notre Capacité d'Auto Financement (CAF) jusqu'à la fin du mandat.

L'hypothèse qui a été prise en compte c'est que les biens acquis par l'EPF allaient être acquis par la commune ; ces acquisitions représentent dans les 10 prochaines années plus de 700 000 € d'investissement qu'il convient d'avoir à l'esprit pour l'établissement de nos budgets à venir.

Claude GRESSET est en désaccord avec cette présentation, il s'agit d'actifs pour la commune, qu'elle pourra revendre au besoin et n'ont donc pas à être pris en compte.

Flavien CHANSON lui répond que les actifs d'une commune ne peuvent pas être valorisés de la même façon que ceux d'une entreprise dans le bilan. Si l'acquisition est menée à bien, il faudra trouver 700 000€, somme qu'il vaut mieux avoir anticiper.

Martine DONEY lui répond que l'on fera alors un emprunt sur 25 ans.

Flavien CHANSON répond qu'il faut en avoir la capacité et que nous disposons déjà de 10 années pour provisionner.

En fonction des types de projets, les biens ne sont pas valorisés de la même façon c'est la raison pour laquelle nous avons opté pour une vision volontairement pessimiste du budget (ex : une maison intergénérationnelle portée par Habitat 25 serait considérée comme une dépense sèche pour la commune puisque le terrain serait alors donné à Habitat 25 (bail

emphytéotique à 1€ symbolique ou presque) ; si l'on créait des locaux d'entreprise ou des logements il y aura des rentrées d'argent ; mais si nous développons des services publics, s'ajouteront alors des investissements). Il faut en tenir compte.

Globalement, la commune a une avance de 440k€ sans l'emprunt, 240k€ si l'on soustrait les 200 000€ de travaux à la charge de la commune pour la rénovation de l'ancienne école.

Jean-Pierre VAGNE précise qu'il faut tenir compte d'un « rechargement » de 150k€ environ tous les ans du budget de fonctionnement.

Flavien CHANSON en convient mais il faut soustraire à ce montant les dépenses d'investissement diverses qui réduisent considérablement cette manne.

La commission a fait ressortir par des illustrations les différents éléments du budget. Ont notamment été détaillés les différents revenus locatifs, il en ressort par exemple que les baux agricoles rapportent bien plus qu'attendu.

M. Gresset fait une alerte en indiquant qu'il ne faut pas prendre les éléments bruts comme ça.

Laurence MARTIN estime que cela rend le budget beaucoup plus lisible.

## Bâtiments

Rénovation de l'ancienne école de Fontain : il y a eu une rencontre récente entre la mairie et Mme REGNIER (GBM) et les bureaux d'études Gallet et XTI. Les entreprises SOCTEC et VERITAS ont été retenues sur la partie sécurité. Un appel d'offre pour les travaux sera lancé après Noël. Le début des travaux se fera par conséquent au mieux fin avril 2023 (préparation DCE et dépôt de la demande pour la DP).

Il est possible que nous rencontrions des difficultés pour recruter certains corps de métiers. Pour information la consommation estimée de pellets est de 3 tonnes / an.

La chaufferie avec bois déchiqueté n'est pas une solution envisageable, l'espace est trop petit dans la chaufferie, et la consommation trop faible.

Il n'est pas possible d'installer des panneaux solaires pour l'instant mais les lois peuvent évoluer.

Alain Gentine demande où en est la rénovation de l'église et pourquoi ce point ne figure pas à l'ordre du jour.

Mme Le Maire répond que ce point sera bien abordé mais dans les questions diverses, les sujets mis à l'ordre du jour étant ceux pour lesquels il y a une avancée ou une information significative.

## Fêtes et cérémonies

Pour les voeux du 06 janvier, il y aura besoin de bénévoles à 14h pour la mise en place de la salle et pour le service, après le discours.

Pour le repas des anciens qui aura lieu le samedi 21 janvier, le besoin est de 10 bénévoles pour le service et la veille (20/01/23) pour la mise en place.

Un mail va être envoyé pour répertorier les personnes disponibles à ces différentes dates.

## Communication

Il est envisagé de réaliser une enquête auprès de la population pour connaître les souhaits des habitants quant aux projets de la commune.

Un groupe de travail sera initié en janvier 2023 pour la préparer (en commission communication). Tous les conseillers sont invités à y participer pour établir le questionnaire. Martine Doney indique que c'est presque un peu tard par rapport au mandat de la commune. Selon Flavien Chanson, il est important que cette enquête soit réalisée, il s'agit d'un exercice démocratique.

Alain Gentine déclare que le projet ayant déjà été voté, l'avis de la population n'a aucune importance.

Flavien Chanson rappelle que nous sommes des élus du peuple au service de la population, que nous œuvrons à l'intérêt général et qu'il est important de construire une démocratie plus participative au sein du village. La population de Fontain a peut-être d'autres attentes et peut souhaiter la mise en œuvre de politiques plus structurantes.

Plusieurs élus ne souhaitent pas voir le projet de rénovation du mobilier de l'Eglise soumis à l'avis de la population. Le projet ayant été voté.

Jean-Pierre Vagne est confiant sur l'aboutissement de ce projet, à partir du moment où la maire a indiqué qu'on s'inscrivait dans la continuité du mandat et estime qu'on ne consulte pas la population à mi-mandat.

Elodie Toitot estime qu'il n'est pas nécessaire de faire une consultation intégrant la rénovation du mobilier de l'Eglise, puisque les habitants qui ont voté pour Jean-Pierre Vagne ont voté pour ce projet.

Flavien Chanson lui répond que ce projet n'a jamais été mentionné dans le programme électoral de Jean-Pierre Vagne, ni d'ailleurs annoncé lors de l'ancien mandat. Il rappelle qu'il y a beaucoup de projets en discussion, (nouveaux services, pistes cyclables, rénovation thermique des bâtiments...) il faut savoir quelles sont les priorités de la population. Les sommes allouées pour ce projet ne permettront pas de conduire d'autres projets d'envergure. Selon l'avis de la population, il pourra y avoir de nouvelles orientations, précise-t-il.

Plusieurs élus estiment que peu d'habitants répondront à l'enquête et qu'elle ne pourra être utilisée.

Pour Mme la Maire, même si peu de personnes répondent à l'enquête, il est tout de même intéressant d'avoir un retour de la part des habitants. Cela ne changera peut-être pas nos projets mais cela peut donner de nouvelles idées.

Ce sujet sera abordé lors de la future commission de communication.

## Délibérations

- Décision budgétaire modificative

La somme provisionnée pour les fonds de concours n'est pas suffisante. Il convient de faire un virement de ligne à ligne d'un montant de 3 500€ pour couvrir la différence nécessaire au paiement.

Le conseil vote à l'unanimité cette décision budgétaire modificative n°3.

- Claire Apffel ne souhaite plus percevoir son indemnité.

Sa décision est acceptée à l'unanimité. Après discussion, la somme ne sera pas reversée aux autres adjoints.

La question pour augmenter le personnel communal a été abordée par M. Denis Duquet par le biais de cette indemnité, mais cela n'est pas possible au regard des normes salariales de la Fonction Publique territoriale.

A étudier pour un autre moyen.

- Délibération amende forfaitaire pour dépôts sauvages

Le montant d'une amende pour dépôt sauvage peut varier de 75 € à 500 €.

Martine Doney fait remarquer qu'il serait intéressant d'harmoniser les pratiques entre communes.

Approbation à l'unanimité de la délibération et modification éventuelle ultérieure des montants si besoin, et étude pour l'acquisition de pièges photos afin de lutter contre le dépôt d'ordures sauvages.

- Lancement d'un projet participatif de la biodiversité communale avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

L'objectif est un inventaire. Tous les acteurs de la commune peuvent y participer. Il faut un référent qui sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour mener à bien ce projet participatif. Denis Duquet se propose et est désigné référent à l'unanimité.

- Approbation à l'unanimité des rapports sur la RPQS 2021.

### Questions diverses

Un problème est signalé par plusieurs conseillers concernant la réception des convocations à la commission finances, plusieurs envois sont arrivés dans les SPAMS, alors qu'il n'y a pas eu de changements dans la façon de fonctionner. Plusieurs personnes n'ont donc pas vu leurs convocations.

- Merci à Michel Tirole et à tous les bénévoles pour les Défis de la Boucle à Fontain. C'était une belle réussite.

- Le secrétariat : l'arrêt maladie de la secrétaire est prolongé jusqu'au 06 janvier, elle ne sait pas si elle reprendra ensuite à temps plein.

La remplaçante actuelle peut être prolongée mais début janvier, elle sera absente, ce qui perturbera certainement l'accueil en début d'année.

- Réunions de comité de secteur pour voirie et assainissement à partir de 2023, les tarifs vont augmenter. « Eaux et assainissements » ne répercute pas cette hausse sur toutes leurs prestations.

- L'église :

M. Cohendet a transmis l'ensemble des documents pour passer l'appel d'offre en janvier 2023. Si on publie l'annonce début janvier 2023, nous aurons un premier retour des entreprises 2 à 3 semaines après, soit fin janvier au mieux. Ensuite, il faut 2 semaines d'analyse par M. Cohendet pour réaliser une pré-sélection des entreprises retenues. Le Conseil municipal devra valider la sélection des candidats retenus. Il y a une période incompressible ensuite pour le délai de recours pour les entreprises non retenues. Il faut donc compter environ 2 mois minimum avant que les entreprises ne commencent les travaux.

Il est demandé à Alain Gentine de faire un point sur son appel à M. Cohendet ainsi qu'à la Fondation du Patrimoine. Il faudra signer une convention avec elle, préparer des flyers et attendre que l'appel d'offres soit clos et les entreprises retenues pour lancer l'appel aux dons et obtenir la participation en contrepartie de la Fondation du Patrimoine.

Flavien Chanson précise que 30 000 € d'études avaient été prévues pour le budget 2022 et que nous sommes au 1er décembre à plus de 48 000 € d'étude et que cela est tout à fait anormal.

- Les subventions :

Subventions DRAC : ce qui a été retenu en 2022 passera en 2023.

Département : si l'église est un projet de mandat, possibilité de doubler la somme sous réserve de ne pas demander d'autres projets. 60K€ \*2 à récupérer éventuellement. Le département ne bonifie qu'une seule fois un projet au cours du mandat (mais continue ses autres subventions par ailleurs). Il faut donc que ce soit un projet d'envergure.

Pas d'intervention de la région sur les vitraux.

Jean-Pierre VAGNE propose d'en faire le projet du mandat et mentionne qu'il est important, d'avoir rapidement une estimation des travaux, ce qu'on aura après la consultation des entreprises.

- Le dossier de l'Antenne :

Il n'y a rien de nouveau concernant ce dossier. Aucun opérateur ne nous répond concernant la possibilité d'avoir une antenne plus petite ou une autre solution.

- Ecole :

La désimperméabilisation et la re-végétalisation de la cour de l'école sera abordée le 15/12 avec le SIFALP.

- Fête de l'automne et bilan financier :

Cout pour la mairie : 2094,11 €

Bénéfices pour les associations = 2377,04 €

- Don du sang

Une info sera diffusée ce jeudi 15 décembre. La date est mentionnée dans la gazette.

- CALENDRIER :

La prochaine commission finances sera le 30 janvier 2023 (à confirmer).

Le prochain conseil municipal se tiendra le 20 février 2023 à 20h à la salle associative.

Le conseil municipal se termine à 22h50

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 27 février

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,  
le 10/03/2023

La Maire,

